

**AVIS PUBLIC**

**AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE**

**DEMANDE DE DÉMOLITION**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une consultation écrite afin de statuer, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (2004-19), sur la demande de démolition de l'immeuble situé au:

**5392, rue Clark**

La demande d'autorisation concernant le bâtiment situé au 5392, rue Clark, à Montréal, vise une démolition partielle, et la proposition prévoit la conservation de la façade d'origine et des murs mitoyens.

PRENEZ AVIS qu'en raison de la crise sanitaire du coronavirus, l'arrêté ministériel n° 2020-033 nous autorise à tenir une séance de consultation écrite qui se déroulera du **10 juin au 25 juin 2020**, et que toute personne intéressée peut soumettre par écrit ses commentaires, ou faire connaître son opposition au plus tard le **25 juin 2020**, à l'une ou l'autre des adresses suivantes:

**PRENEZ AVIS ÉGALEMENT** que toute personne intéressée peut soumettre ses commentaires au plus tard le 25 juin 2020 à même le formulaire sur le site de l'arrondissement: <https://montreal.ca/articles/urbanisme-consultations-ecrites-de-juin>

Ou par courrier: Arrondissement du Plateau-Mont-Royal  
201, avenue Laurier Est, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2T 3E6  
À l'attention de Louise Depelteau

\* Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 25 juin pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que cette consultation écrite sera préalable à la séance du comité d'étude des demandes de permis de démolition qui se tiendra à huis clos le 30 juin 2020, et que la documentation afférente au projet de démolition est disponible sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 9 juin 2020

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx